

N° 528

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 avril 2023

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
APRÈS ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE,

*autorisant la **ratification** de la **résolution A. 1152 (32)** relative aux  
**amendements à la convention du 6 mars 1948 portant création**  
**de l'Organisation maritime internationale,***

TRANSMIS PAR

MME LA PREMIÈRE MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

*(Envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (16<sup>e</sup> législature) : 690, 949 et T.A. 106.**



### **Article unique**

Est autorisée la ratification de la résolution A.1152 (32) relative aux amendements à la convention du 6 mars 1948 portant création de l'Organisation maritime internationale (ensemble une annexe), adoptée le 8 décembre 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 avril 2023.*

*La Présidente,*

*Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

---

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 690.